

ADHESION CNPM MEDIATION POUR LES ADHÉRENTS FORMATEURS AEF.

Nous vous adressons ci-dessous la procédure pour remplir votre INSCRIPTION d'adhésion CNPM pour la médiation. Une capture d'écran est jointe pour visualiser la procédure.

- Vous vous connectez sur : www.cnpm-mediation-consommation.eu
- Cliquer sur l'onglet en haut de page : **PROFESSIONNELS**
- Sélectionner : **DEMANDE D'ADHÉSION**

→ **Identification de votre structure, premier onglet : nom de votre centre de formation, adresse...**

→ **Représentée par : responsable de la structure**

→ **TRÈS IMPORTANT**, dans la l'onglet affiliation, en bas à gauche de l'écran, choisir **ASSOCIATION AYURVEDA EN FRANCE – FORMATEURS**

Vous ne transmettez pas de justificatif, nous avons déjà transmis la liste des adhérents formateurs Ayurveda En France à l'organisme CNPM.

→ **Identification du correspondant et représentant légal en cas de médiation : nom du responsable de la structure, adresse, téléphone.**

→ **A l'étape « votre compte personnalisé », notez votre E-Mail, et créez un mot de passe, un autre que celui crée en tant que praticien.**

→ Remplir le tableau dans sa totalité : les éléments renseignés viendront s'intégrer dans la convention

Après validation de la demande d'adhésion, vous retournez sur le site et vous vous identifiez à partir de l'onglet **MON COMPTE** (votre adresse mail + votre mot de passe en tant que formateur) pour :

- **1 - Valider la convention puis l'éditer (pour votre dossier personnel)**

Vous ne tenez pas compte de la suite des recommandations.... Vous ne payez rien puisque AEF a déjà réglé pour vous et votre école

- ~~2 - Effectuer le paiement de la cotisation par carte bancaire en cliquant sur l'onglet "**Adhésion en attente....**"~~
- ~~3 - Télécharger et éditer la facture acquittée dans l'onglet "**Mes factures**"~~

Ayurveda en France a déjà réglé votre adhésion.

Nous vous suggérons d'inclure dans vos documents, votre site et/ou affichage, la formule suivante :

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, notre (ma) structure a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : SAS CNPM - MÉDIATION - CONSOMMATION. En cas de litige, le consommateur pourra déposer sa réclamation sur le site :

<http://cnpm-mediation-consommation.eu>

ou par voie postale en écrivant à

CNPM - MÉDIATION - CONSOMMATION

27, avenue de la Libération – 42400 SAINT-CHAMOND
